

Deuxième comparution du directeur de l'agence Net Press

@rib News, 02/09/2010 â€“ Source Net Press Bujumbura - C'est hier mercredi le 1er septembre 2010 que M. Jean-Claude Kavumbagu a comparu pour la seconde fois au tribunal de grande instance en mairie de Bujumbura. Le directeur du journal en ligne était assisté par ses 3 avocats à savoir : Me Gabriel Sinarinzi, Me Emmanuel Hakizimana et Me Remy Kururu. Cette audience qui était prévue à 9 heures a débuté plutôt à 11 heures pour prendre fin à 12 heures et demie a vu la participation des représentants des ambassades des Etats-Unis et du Royaume de Belgique ainsi que nombreux parmi nos confrères.

Se complétant tour à tour, les avocats de Kavumbagu ont plaidé pour que le directeur de l'agence Net Press soit libéré car, sa détention est illégale. Ils ont indiqué que M. Kavumbagu a été arrêté à son service 5 jours après l'annonce de l'article paru dans son journal qui fait objet de son incarcération. La liberté est le principe et la détention est l'exception ont signalé les avocats du détenu. Ils continuent en affirmant que le directeur de Net Press ne pouvait en aucune façon être la source d'insécurité à personne car, il a été appréhendé sans qu'il n'encoure aucune menace. Contraire à l'argument qui justifie qu'il a été mis à Mpimba pour que sa sécurité soit bien assurée. Selon toujours mes avocats, pour que sa personne soit bien protégée, il aurait par exemple bénéficié d'une garde spéciale. Les arguments du ministère public qui indiquent que le directeur du journal en ligne pouvait fuir la justice ont été rejetés par sa défense prouvant que Kavumbagu n'a jamais manifesté l'intention de quitter ce pays chaque fois que la justice l'a interpellé. Cela fait la 6ème fois qu'il ait des dossiers avec la justice et ont-ils renchérit, toutes les 5 fois, le directeur de Net Press a eu gain de cause. Son avocat Me Gabriel Sinarinzi a indiqué à la presse que les décrets de presse ne font pas objet d'incarcération et que dans d'autres pays cela ne se fait pas du tout. Il a encore rappelé que la trahison est ce qu'une personne quand le pays se trouve en guerre, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. Ce matin, la défense a relevé l'irrégularité de forme en ce qui concerne la détention du directeur de Net Press. Il a terminé en affirmant qu'il a un espoir que son client sera libéré car, il a confiance malgré tout à la justice burundaise. Notons enfin que la justice devrait se prononcer dans 48 heures sur la libération provisoire du directeur de l'agence Net Press afin qu'il compare librement.